

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-724913

12620

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *A3509* Société : *RAM*
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : *ZOUHIR MOHAMED HAMZA*
 Date de naissance : *17/11/1991*
 Adresse : *SECT 18 RES NARJES AL HAYADI KABAT*
 Tél. : *0661975627* Total des frais engagés : *448,00* Dhs

Cadre réservé au Médecin

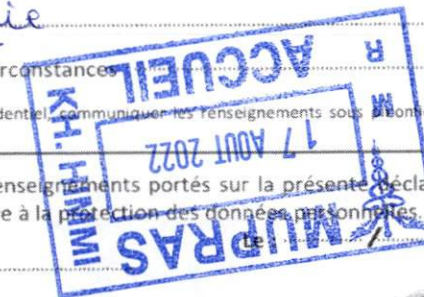
Cachet du médecin :

Dr. Youssef ZEKRAOUI
Ophtalmologiste
AGRÉÉ VISITE MEDICALE PERMIS DE CONDUIRE
146, Secteur 3, Oulad Mtaa, Témara
INPE : 131190712

Date de consultation : *08/08/2022*
 Nom et prénom du malade : *ZOUHIR MOHAMED HAMZA* Age :
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : *Amétropie*
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :
Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

VOLET ADHERENT

[illegible]

Dr. Youssef ZEKRAOUI
Ophtalmologiste
AGRÉÉ VISITE MÉDICALE PERMIS DE CONDUIRE
146, Secteur 3, Oulad Mtaa, Temara
N°PE : 131190712

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SECTEUR 15 10, Avenue Mohammed El Yazidi Bloc F, Sect. 15, Hay Riad - Rabat Tél : 06 74 76 54 54 - 05 30 02 68 15 INPE : 102101672	08/22	148.50

[illegible][illegible]

VOLET ADHERENT

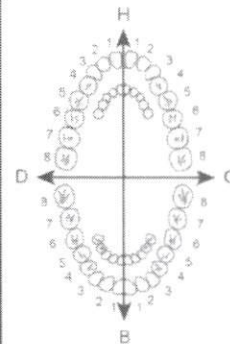
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOUINS DE LA FAUNE

Traitees

Soins

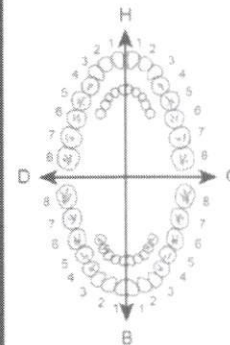


O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H	
25533412		21433552
00000000		00000000
D		G
00000000		00000000
35533411		11433553
	B	

(Création, remont, adjonction)

COEFFICIENT
DES TRAVAUXMONTANTS
DES SOINSDEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUXMONTANTS
DES SOINSDATE DU
DEVISDATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Sanae IDRISSE ALAMI

د. سناء إدريسي علمي

Ophthalmologiste

مستشارة اختصاصية في طب وجراحة العيون

Spécialiste des maladies de la Cornée
du Glaucome et de la Cataracte

Diplômée de la faculté de médecine de Rabat et Paris

Ancienne interne au centre hospitalier national
d'ophtalmologie 15-20 (Paris)

Diplôme de formation médicale spécialisée
en ophtalmologie (université Paris VI)

Diplôme inter-universitaire de cornée (Paris V)

DIU de surface oculaire (Tours)

DIU de contactologie (Versailles)

DIU de chirurgie réfractive et phacoémulsification
(Bordeaux)



Centre ophtalmologique
les Oudayas

Dr Youssef ZEKRAOUI

د. يوسف زكراوي

Ophthalmologiste

مستشار اختصاصي في طب وجراحة العيون

Spécialiste des maladies de la Rétine,
Neuro-Ophtalmologie et Ophtalmo-Pédiatrie

Diplômé de la faculté de médecine de Rabat

Diplôme universitaire en imagerie
et pathologie rétinienne (Université Paris VII)

Diplôme inter-universitaire en chirurgie
vitréorétinienne (Université de Bordeaux)

Diplôme universitaire de contactologie
(Université de Versailles)

08 août 2022

Mr ZOUHIR Mohamed Hamza

T = 148.00

1/ EYESTILL collyre

1 goutte 3 fois par jour

148.00

PHARMACIE SECTEUR 15

10, Avenue Mohammed El Yazid

Bioc F, Sect. 15, Hay Riad - Rabat

Tél : 06 74 76 54 54 - 05 30 02 68 11

INPE : 102101672

Dr. Youssef ZEKRAOUI
Ophtalmologiste
AGRÉÉ VISITE MÉDICALE PERMIS DE CONDUIRE
146, Secteur 3, Oudaya Mtaa, Témara
INPE : 131190712

